



Appel à Projet 2022 **Territoire Culturel Créatif**

Clôture des candidatures : lundi 12 septembre 2022 à 18H

I- PRÉSENTATION DE L'Appel A Projet

1. Coordonnateur

Nom : Communauté de Communes du Haut Béarn
Référént : Pôle Action culturelle et Rayonnement du territoire
Adresse : 12 place de Jaca – CS 20067
Code Postal : 64402
Commune : OLORON-SAINTE-MARIE CEDEX
Téléphone : 05 59 34 34 30
Courriel : actionculturelle@hautbearn.fr

2. Contexte

Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre de la compétence intercommunale « Soutien aux associations œuvrant dans le champ culturel et s'inscrivant dans le cadre de la politique culturelle intercommunale ».

La Communauté de Communes du Haut Béarn, créée le 1^{er} janvier 2017, compte 48 communes fédérées autour d'une ambition commune de dynamisation, d'attractivité et de construction d'une identité territoriale garante de cohésion.

La culture incarne notre identité, nos racines et notre avenir. En ce sens elle résulte de la construction de l'histoire de notre territoire et, en lui donnant un sens de lecture, elle participe étroitement à son évolution. De ce fait l'identité culturelle du Haut Béarn passe par l'accompagnement, la promotion et la valorisation des productions et événements créatifs des acteurs du territoire.

Pour l'heure, le présent appel à projet vise à mettre en avant notre territoire créatif, en accompagnant la réalisation d'actions culturelles sur le périmètre du Haut Béarn.

MODALITES D'ARBITRAGE

Ce dispositif d'appel à projet permettra de soutenir ***les événementiels et actions culturelles à caractère identitaire et/ou transfrontalier, visant un public intergénérationnel.***

Le projet doit revêtir un intérêt culturel manifeste pour le territoire intercommunal et peut concerner :

- Les manifestations culturelles et artistiques ayant un lien avec le territoire,
- Les manifestations et actions valorisant le patrimoine.

1. Les critères de sélection

Le projet proposé doit satisfaire les orientations suivantes :

- Le développement de l'image du Haut Béarn en renforçant les actions en réseaux :
 - o Partenariat de projet entre plusieurs associations
 - o Pluridisciplinarité des projets
 - o Collaboration avec des structures institutionnelles, culturelles, sportives, touristiques
 - o Coopération avec les personnes ressources et les professionnels du territoire
 - o Recherche de synergie avec d'autres événements de même nature ou sur le même thème
- Favoriser la couverture du territoire
- Le développement d'actions de qualité et créatives

- Favoriser l'accès à la culture pour tous :
 - o Événail large des publics (habitants, enfants, adolescents, touristes...) concernés par l'action, dimension majeure de tourisme culturel
 - o Politique tarifaire accessible
 - o Mise en place d'actions de médiation culturelle (ateliers, démonstrations...)
 - o Participation du public et des habitants au projet (partenariat, convivialité)

2. Les critères d'inéligibilité

Ne peuvent être labellisées :

- Les fêtes de village
- Les foires et manifestations commerciales ou agricoles
- La fête de la musique
- La fête nationale
- Les jumelages

DÉPÔT DES DOSSIERS

1. Remise des candidatures

Les dossiers devront être déposés au plus tard le 12.09.2022 – 18H à l'adresse suivante :

Communauté de Communes du Haut Béarn
Pôle Action culturelle et Rayonnement du territoire
12 place de Jaca – CS 20067
64402 OLORON-SAINTE-MARIE CEDEX
Courriel : actionculturelle@hautbearn.fr

Renseignements :

Isabelle RUIZ / Hélène TERCE
Téléphone : 05 59 34 34 30

2. Composition du dossier de candidature

Courrier de candidature à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Haut Béarn

Présentation du/des porteur(s) du projet comprenant :

- Dénomination
- Structure juridique
- Numéro SIRET
- Présentation : objet statutaire, date de création
- Bref historique et principales actions déjà menées
- RIB

Note d'intention comprenant :

- .Intitulé de l'action
- .Rappel des critères d'éligibilité : caractère identitaire et/ou transfrontalier + public intergénérationnel.
- .Coordonnées de contact
- .Descriptif de l'action
- .Lieu envisagé et périmètre du projet
- .Public visé
- .Partenaires éventuels
- .Résultats attendus
- .Coût prévisionnel intégrant la sollicitation auprès de la Communauté de Communes